

Décision du 9 octobre 2023 portant délégation de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à l'effet de la représenter devant les juridictions

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Mme Claudia Scherer-Effosse ;

Vu la décision n°943 du 28 août 2023 relative à l'organisation des services centraux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu les contrats de chacun de personnels concernés par la présente décision ;

Décide :

Article 1^{er} – Délégation permanente est donnée, à compter du 9 octobre 2023 à Mme Stéphanie Moussy, cheffe du service des affaires juridiques, à l'effet de représenter la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger devant les juridictions.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Moussy, délégation est donnée à Mme Claire Périou-Montout, adjointe à la cheffe du service des affaires juridiques et Mme Alice Cambon, consultante juridique, à l'effet de représenter la directrice générale de l'Agence devant les juridictions.

Article 3 – La présente décision abroge la décision n° 0052 du 13 janvier 2023 portant délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à l'effet de le représenter devant les juridictions.

Article 4 – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 9 octobre 2023



Claudia SCHERER-EFFOSSE